

PIECES JOINTES

- P.J.
- Désignation du Commissaire-Enquêteur
 - Arrêté d'Ouverture de l'Enquête Publique
 - Avis d'enquête publique
 - Attestation MEDIALEX parutions dans la presse locale
 - Avis au public émanant du porteur de projet Maître d'ouvrage
 - Plan de situation des affichages de l'avis d'enquête
 - Constats d'huissier des affichages
 - Registre d'enquête publique déposée à la mairie
 - Extraits du répertoire SIRENE du porteur de projet et du propriétaire du site
 - Extrait cadastral DGFIP
 - Attestation notarié de propriété

ANNEXES

- Le registre d'enquête de la Mairie
- Le Procès Verbal de Synthèse
- Le Mémoire en réponse au PVS

FD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

28/01/2022

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

N° E22000004 /14

Décision de remplacement commissaire

Vu enregistrée le 12/01/2022, la lettre par laquelle M. le Préfet du Calvados demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet *la demande d'un permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune d'Esquay sur Seulles* ;

Vu la décision du Président du tribunal en date du 17/01/2022 désignant M. Alain BOUGRAT en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique susvisée ;

Vu l'empêchement de M. Alain BOUGRAT ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 512-1 et suivants, L. 123-1 et suivants et R. 123-5 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Jean COULON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 La présente décision sera notifiée à M. le Préfet du Calvados, à M. Jean COULON et à M. Alain BOUGRAT.

Fait à Caen, le 28/01/2022.

Le Président,

SIGNÉ

Hervé GUILLOU



Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le greffier en chef,

David DUBOÏT

ARRÊTÉ

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire (PC) portant sur la création d'une CENTRALE SOLAIRE au sol sur un ancien site d'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) au lieudit « Le Boulain » sur la commune de ESQUAY-SUR-SEULLES (14250).

LE PRÉFET DU CALVADOS CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1 et R.122-1 et suivants relatifs aux études d'impacts des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements, ainsi que ses articles L.123-3 et R.123-1 et suivants, concernant les enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme et, notamment les titres II et III du livre IV et ses articles L.422-2, R.421-1, R.422-2-(a), R.423-20, R.423-32 et R.423-57 ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le code de justice administrative ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.221-2 ;

VU le décret du 11 décembre 2019 portant nomination du préfet du Calvados – Monsieur Philippe COURT

VU la demande de permis de construire déposée en date du 18 juillet 2019 par Monsieur Paul AZIBERT, représentant la société anonyme « SA TOTAL Quadran », personne morale et maître d'ouvrage, demeurant à l'adresse suivante : Tour Vista – 52 Quai de Dion BOUTON - 92806 PUTEAUX CEDEX, relative à l'édification d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de ESQUAY-SUR-SEULLES ;

CONSIDÉRANT que la puissance de crête installée de ce projet représente une puissance de 7,5 GWh par an et qu'il y a lieu de le soumettre à une enquête publique préalable conformément aux dispositions de l'article R 122-2 du code de l'environnement (rubrique n°30) ;

CONSIDÉRANT que le dossier de soumission à enquête publique contient l'ensemble des pièces réglementaires et notamment la demande de permis de construire (pièce 01), l'avis du 07 juillet 2021 de la Mission Régionale d'autorité environnementale de Normandie (MRAe) accompagné du mémoire en réponse du maître d'ouvrage à cet avis (pièce 04 et 05) ;

CONSIDÉRANT que le maître d'ouvrage a validé le 24 janvier 2022 le devis proposé par la société « PREAMBULES », en vue de l'attribution d'un lien de registre dématérialisé pour les besoins de cette enquête publique préalable ;

CONSIDÉRANT que le tribunal administratif de Caen a désigné le 28 janvier 2022 monsieur Jean COULON, inspecteur des impôts, en qualité de commissaire enquêteur chargé de procéder à cette l'enquête publique préalable ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la préfecture du Calvados ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} – Objet et durée de l'enquête:

Il sera procédé à une enquête publique préalablement à la décision portant sur la demande de permis de construire déposée par la société « SA TOTAL Quadran », concernant un projet de centrale solaire au sol édifié au lieudit « Le Boulain » à ESQUAY-SUR-SEULLES, pour une puissance de crête estimée à 7,5 GWh par an.

Ce projet s'inscrit dans un objectif de développement des énergies renouvelables et de requalification d'un ancien site d'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) du Groupe Lamy dont l'activité a cessé en 2018. L'opération occupera une surface clôturée de 8,27 ha, dont environ 3,23 ha de surface de panneaux en projection au sol des modules plats.

Cette enquête publique se déroulera du mardi 22 mars 2022 au vendredi 22 avril 2022 inclus à 12h00.

ARTICLE 2 – Commissaire enquêteur :

L'enquête publique sera conduite par Monsieur Jean COULON, en qualité de commissaire enquêteur. Pour cette mission, l'intéressé pourra utiliser son véhicule personnel pour ses déplacements.

ARTICLE 3 – Publicité de l'enquête :

En application de l'article R.123-11 du code de l'environnement, le public sera informé de l'ouverture de l'enquête par un avis comprenant les indications mentionnées à l'article R.123-9 du même code, quinze (15) jours au moins avant le début de l'enquête, ainsi que dans les huit (8) premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Calvados : « Ouest France Calvados » et dans « La Renaissance Le Bessin ».

L'avis d'enquête publique sera également publié par voie d'affichage quinze (15) jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados (DDTM-14) et à la mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES, siège de cette enquête à l'adresse suivante : Chemin de l'Église 14400 – Téléphone : 02 31 92 50 54 – Adresse courriel : mairie-esquaysurseulles@orange.fr

L'accomplissement de cette mesure de publicité incombera au maire de la commune et au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et sera certifié par eux.

Le même avis d'enquête sera inséré sur le site internet de l'État dans le département en suivant le lien : <http://www.calvados.gouv.fr/consultation-du-public/>, sous la rubrique ci-dessous :

Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Avis enquête publique > Les avis d'enquêtes publiques en cours

Le même avis d'enquête sera publié sur le site de la société « PREAMBULES » sous le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2907>

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, il sera procédé à une publication par voie d'affichage de l'avis d'enquête, par les soins du maître d'ouvrage, sur le lieu de l'opération visible des voies publiques bordant le site.

ARTICLE 4 – Dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique comprend :

- le CERFA n°13409*07 de demande du permis de construire (pièce 01),
- le dossier du Permis de construire (dont la notice descriptive du projet) (pièce 02),
- l'étude d'impacts du projet sur l'Environnement (pièce 03),
- l'avis de l'autorité environnementale (AE), la MRAe Normandie (pièce 04),
- le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'AE (pièce 05),
- les avis et consultations des commissions départementales du Calvados de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), de préservation des espaces naturels, agricoles et forestier (CDPENAF) accompagné du mémoire en réponse du pétitionnaire, et de l'avis du service départemental d'Incendie et de secours (SDIS) (pièce 06),
- l'avis des collectivités sur les impacts du projet sur son environnement : Conseil départemental, communes de ESQUAY SUR SEULLES, de SOMMERVIEUX, de VAUX SUR SEULLES (pièce 07),

ARTICLE 5 – Consultation du dossier, permanences du commissaire enquêteur, dépôt des observations.

-Consultation du dossier

Toute personne pourra, à compter de la date d'ouverture de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados – Service Mission Juridique (MJ) – 10, boulevard général Vanier – CS 75 224 – 14 052 CAEN Cedex 4 - Téléphone : 02.31.43.16.00 - ou par courriel sous les liens suivant :

courriel : ddtm@calvados.gouv.fr

internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

Pendant la durée de l'enquête publique, toute information sur le projet pourra être demandée à la personne ressource, représentant le maître d'ouvrage, Madame Amina SELMI - Chef de projets EnR - TotalEnergies Renouvelables France - Direction Développement - Agence Ile-de-France / Normandie / Hauts-de-France, demeurant : Tour Vista – 52 Quai de Dion BOUTON - 92806 PUTEAUX CEDEX - Téléphone. : +33 (0)6 75 88 77 85 – Courriel : amina.selmi@totalenergies.com

Le dossier d'enquête publique sera téléchargeable sur le site de la société « PREAMBULES » à compter de la date d'ouverture de l'enquête jusqu'à sa clôture ainsi que sur le site internet de l'État dans le département sur les liens mentionnés à l'article 3 de cet arrêté,

Un dossier papier sera également mis à la disposition du public au siège de la mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES qui disposera en outre, ainsi qu'au siège de la DDTM, d'un poste informatique permettant un accès gratuit au dossier d'enquête et au registre dématérialisé.

Pour rappel et à titre indicatif les jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie d'ESQUAY-SUR-SEULLES sont les suivants.

Lieu	jours	horaire
Mairie de ESQUAY-SUR-SEULLE Chemin de l'Église 14400	Mardi	De 17h00 à 19h00
	Vendredi	De 10h00 à 12h00

- Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur assurera quatre (4) permanences à la mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES selon les dates et plages horaires ci-dessous :

Lieu	Jours et horaires
Mairie de ESQUAY-SUR-SEULLE	Mardi 22 mars 2022 de 17h00 à 19h (ouverture de l'enquête)
	Vendredi 1 ^{er} avril 2022 de 10h00 à 12h00
	Mardi 12 avril 2022 de 17h00 à 19h00
	Vendredi 22 avril 2022 de 10h00 à 12h00 (clôture de l'enquête)

- Dépôt des observations

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

- par voie électronique sous le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/2907>
- dans le registre établi sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponibles à la mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES,
- par courrier papier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, Monsieur Jean COULON, au plus tard le vendredi 22 avril 2022 à 12h00, le cachet de la poste faisant foi, au siège de la Mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES - Chemin de l'Église 14400.

Les observations adressées par courrier seront enregistrées et annexées au registre physique d'enquête publique ouvert à cet effet à la mairie.

Les observations du public déposées sur le registre dématérialisé d'enquête publique sont consultables pendant toute la durée de l'enquête via le lien internet de la société « PREAMBULES » rappelé ci-avant.

ARTICLE 6 – Clôture de l'enquête :

À l'expiration du délai d'enquête, le registre dématérialisé de l'enquête publique sera clos par le commissaire enquêteur en même temps que le registre physique.

Un rapport de synthèse lui sera transmis, sans délai, par la société « PREAMBULES ».

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet, afin de lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le responsable du projet disposera alors d'un délai de quinze (15) jours pour produire son mémoire en réponse aux questions, observations et contres propositions faites par le public.

ARTICLE 7 – Établissement du rapport d'enquête :

Dans le délai de trente 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations consignées ou annexées aux registres d'enquête. Le rapport d'enquête comportera notamment le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et des observations en réponse du responsable du projet.

Le commissaire enquêteur consignera dans un document séparé ses conclusions motivées sur le projet de la Centrale solaire de ESQUAY-SUR-SEULLES, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables.

ARTICLE 8 - Transmission du rapport d'enquête

Le commissaire enquêteur remettra au Préfet du Calvados via la DDTM du Calvados, autorité organisatrice de cette enquête, le rapport, son avis et ses conclusions motivées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de clôture de l'enquête accompagné d'un exemplaire électronique au format PDF.

À défaut, il sera fait application des dispositions prévues à l'article L.123-15 du code de l'environnement et un délai supplémentaire pourra être accordé à la demande motivée du commissaire enquêteur, par l'autorité compétente pour organiser l'enquête.

Le rapport du commissaire enquêteur, son avis et ses conclusions motivées seront accompagnés d'une copie des dépositions du public figurant sur le registre d'enquête dématérialisé et des pièces annexées à ce dernier.

Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport, son avis et ses conclusions motivées au président du Tribunal administratif de Caen.

ARTICLE 9 - Diffusion du rapport d'enquête :

En application de l'article R.123-21 du code de l'environnement, la DDTM du Calvados adressera une copie du rapport, avis et conclusions du commissaire enquêteur au maître d'ouvrage.

Le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES, siège de l'enquête et à la DDTM du Calvados dès leur réception.

Toute personne physique ou morale concernée par ce projet pourra demander communication du rapport, avis et conclusions du commissaire enquêteur, à ses frais, à la DDTM du Calvados - service Mission Juridique (MJ).

De même, ces documents seront consultables, pendant un an, sur le site internet de l'État dans le département sous le lien : <http://www.calvados.gouv.fr/conclusions-consultation-du-public-r1358.html>

en suivant la rubrique :

[Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Consultation du public > Conclusions - Consultation du public](#) .

Il sera aussi possible de télécharger gratuitement ces éléments sur le site internet de la société « PREAMBULES » durant le même délai sous le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2907>

ARTICLE 10 - Frais d'enquête :

Madame Amina SELMI - Chef de projets EnR, représentant la société « SA TOTAL Quadran », personne morale et maître d'ouvrage, demeurant à l'adresse suivante : Total Quadran, Antenne parisienne - Tour Vista, 52 Quai Dion Bouton - 92806 PUTEAUX Cedex, prendra en charge les frais d'enquête, notamment les frais d'affichage, de publication dans la presse de l'avis au public et les indemnités allouées au commissaire enquêteur.

ARTICLE 11 - Décisions susceptibles d'intervenir au terme de l'enquête :

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, Monsieur le Préfet du Calvados, se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire de l'opération de construction d'une centrale solaire au sol à ESQUAY-SUR-SEULLES, objet de cette demande.

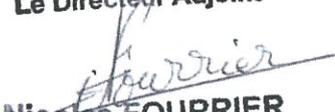
ARTICLE 12 - Exécution de l'arrêté :

Le secrétaire général de la préfecture de Caen, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados, le représentant de la société « SA TOTAL Quadran », le maire de ESQUAY-SUR-SEULLES, le directeur de la société « PREAMBULES », ainsi que le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le **25 FEV. 2022**

Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur Adjoint


Nicolas FOURRIER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) PORTANT SUR LA CRÉATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE AU SOL SUR UN ANCIEN SITE D'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) AU LIEUDIT « LE BOULAIN » SUR LA COMMUNE DE ESQUAY-SUR-SEULLES (14250)

Par arrêté du 25 février 2022 le Préfet du Calvados a prescrit une enquête publique préalable à la décision portant sur la demande de permis de construire déposée par la société « SA TOTAL Quadran », concernant un projet de centrale solaire au sol édifié au lieudit « Le Boulain » à ESQUAY-SUR-SEULLES, pour une puissance de crête estimée à 7,5 GWh par an..

Ce projet s'inscrit dans un objectif de développement des énergies renouvelables et de requalification d'un ancien site d'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) du Groupe Lamy dont l'activité a cessé en 2018. L'opération occupera une surface clôturée de 8,27 hectares (ha), dont environ 3,23 ha de surface de panneaux en projection au sol des modules plats.

Le président du Tribunal administratif de Caen a désigné le 28 janvier 2022 Monsieur Jean COULON, inspecteur des impôts, en qualité de commissaire enquêteur chargé de procéder à cette enquête publique préalable.

Cette enquête publique se déroulera du mardi 22 mars 2022 au vendredi 22 avril 2022 inclus à 12h00. La mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES est le siège de cette enquête.

A compter de la date d'ouverture de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet et consigner dans les registres d'enquête ses observations éventuelles et propositions aux lieux, jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public suivants :

Lieu	jours	horaire
Mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES Chemin de l'Église 14400 Téléphone : 02 31 92 50 54 Adresse courriel : mairie-esquaysurseulles@orange.fr	Mardi	De 17h00 à 19h00
	Vendredi	De 10h00 à 12h00

– par voie électronique sur le site de la société « PREAMBULES » sous le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/2907>

– sur un poste informatique à l'adresse, jours et horaires suivants :

DDTM du Calvados 10, boulevard général Vanier 14 000 CAEN	– du lundi au jeudi : de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 – le vendredi : de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00
---	--

– par courrier papier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, Monsieur Jean COULON, au plus tard le vendredi 22 avril 2022 à 12h00, le cachet de la poste faisant foi, au siège de la Mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES - Chemin de l'Église 14400.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados durant la période de déroulement de l'enquête publique à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr> en suivant la rubrique ci-dessous :

[Accueil](#) > [Publications](#) > [Avis et consultation du public](#) > [Avis enquête publique](#) > [Les avis d'enquêtes publiques en cours](#)

Les informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées à la personne ressource, représentant le maître d'ouvrage, Madame Amina SELMI - Chef de projets EnR - TotalEnergies Renouvelables France - Direction Développement - Agence Ile-de-France / Normandie / Hauts-de-France, demeurant : Tour Vista – 52 Quai de Dion BOUTON - 92806 PUTEAUX CEDEX - Téléphone. : +33 (0)6 75 88 77 85 – Courriel : amina.selmi@totalenergies.com

Monsieur Jean COULON, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations, aux jours et heures ci-dessous :

Lieu	Jours et horaires
Mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES	Mardi 22 mars 2022 de 17h00 à 19h (ouverture de l'enquête)
	Vendredi 1 ^{er} avril 2022 de 10h00 à 12h00
	Mardi 12 avril 2022 de 17h00 à 19h00
	Vendredi 22 avril 2022 de 10h00 à 12h00 (clôture de l'enquête)

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dès leur disponibilité, à la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados et près de la mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES, pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables et téléchargeables gratuitement par le public sur le site internet des services de l'état dans le Calvados à l'adresse : <http://www.calvados.gouv.fr/conclusions-consultation-du-public-r1358.html> et sur le site de la société " PREAMBULES " indiqué ci-avant.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, Monsieur le Préfet du Calvados, se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire de l'opération de construction d'une centrale solaire au sol à ESQUAY-SUR-SEULLES, objet de cette demande.

NE PAS RECOUVRIRE AVANT LE VENDREDI 22 AVRIL 2022 À 12H00



De la part de : Peggy CLAUDIN

DESTINATAIRE : DDTM DU CALVADOS
SERVICE URBANISME, DEPLACEMENTS,
PASCAL NGUETSA

Date et heure d'envoi : 28/02/2022 15:43:16

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : 72834159

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son Président Patrick LELIÈVRE , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE 1ER AVIS
CRÉATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE AU SOL SUR ANCIEN
SITE ISDND - ESQUAY-SUR-SEULLES
SA TOTAL Quadran**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**LA RENAISSANCE LE BESSIN
OUEST-FRANCE**

**CALVADOS
CALVADOS**

**Le 03/03/2022
Le 03/03/2022**

Patrick LELIÈVRE
Président



De la part de : **Peggy CLAUDIN**

DESTINATAIRE : **DDTM DU CALVADOS
SERVICE URBANISME, DEPLACEMENTS,
PASCAL NGUETSA**

Date et heure d'envoi : 28/02/2022 15:43:16

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **72834162**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son Président Patrick LELIÈVRE , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE 2EME AVIS
CRÉATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE AU SOL SUR ANCIEN
SITE ISDND - ESQUAY-SUR-SEULLES
SA TOTAL Quadran**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**LA RENAISSANCE LE BESSIN
OUEST-FRANCE**

**CALVADOS
CALVADOS**

**Le 24/03/2022
Le 24/03/2022**

Patrick LELIÈVRE
Président

Ouest-France Calvados
Jeudi 3 mars 2022

Ouest-France Calvados
Jeudi 24 mars 2022

Avis administratifs



Délivrance d'un permis de construire (PC) portant sur la création d'une centrale solaire au sol sur un ancien site d'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) au lieudit «Le Boulain» sur la commune de Esquay-sur-Seules (14250)

AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 25 février 2022 le préfet du Calvados a prescrit une enquête publique préalable à la décision portant sur la demande de permis de construire déposée par la société «SA Total Quadran», concernant un projet de centrale solaire au sol édifiée au lieudit «Le Boulain» à Esquay-sur-Seules, pour une puissance de crête estimée à 7,5 GWh par an. Ce projet s'inscrit dans un objectif de développement des énergies renouvelables et de requalification d'un ancien site d'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) du Groupe Lamy dont l'activité a cessé en 2018. L'opération occupera une surface clôturée de 5,27 hectares (ha), dont environ 3,23 ha de surface de panneaux en projection au sol des modules plats.

Le président du tribunal administratif de Caen a désigné le 28 janvier 2022 M. Jean Coulon, inspecteur des impôts, en qualité de commissaire enquêteur chargé de procéder à cette enquête publique préalable.

Cette enquête publique se déroulera du mardi 22 mars 2022 au vendredi 22 avril 2022 inclus à 12 h 00. La mairie de Esquay-sur-Seules est le siège de cette enquête.

À compter de la date d'ouverture de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet et consigner dans les registres d'enquête ses observations éventuelles et propositions aux lieux, jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public suivants :
Lieu, jours, horaires :
Mairie de Esquay-sur-Seules, chemin de l'Église, 14400, téléphone 02 31 92 50 54, adresse courriel :
mairie-esquaysurseules@orange.fr
- mardi de 17 h 00 à 19 h 00,
- vendredi de 10 h 00 à 12 h 00,
- par voie électronique sur le site de la société «Preambles» sous le lien :
<https://www.registre-dematerialise.fr/2907>

- sur un poste informatique à l'adresse, jours et horaires suivants :
DDTM du Calvados, 10, boulevard Général-Vanier, 14000 Caen :

- du lundi au jeudi : de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30,
- le vendredi : de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 00,

- par courrier papier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, M. Jean Coulon, au plus tard le vendredi 22 avril 2022 à 12 h 00, le cachet de la Poste faisant foi, au siège de la mairie de Esquay-sur-Seules, chemin de l'Église 14400.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados durant la période de déroulement de l'enquête publique à l'adresse suivante :

<http://www.calvados.gouv.fr>
en suivant la rubrique ci-dessous : Accueil - Publications - Avis et consultation du public - Avis enquête publique - Les avis d'enquêtes publiques en cours.

Les informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées à la personne ressource, représentant le maître d'ouvrage, Mme Amina Selmi, chef de projets ENR, TotalEnergies Renouvelables France, Direction développement, agence Île-de-France, Normandie, Hauts-de-France, demeurant : tour Vista, 52, quai de Dion-Bouton, 92806, Puteaux cedex, téléphone +33 (0)6 75 88 77 85, courriel : amina.selmi@totalenergies.com
M. Jean Coulon, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations, aux jours et heures ci-dessous :

Lieu, jours et horaires :
Mairie de Esquay-sur-Seules :
- mardi 22 mars 2022 de 17 h 00 à 19 h 00 [ouverture de l'enquête],
- vendredi 1er avril 2022 de 10 h 00 à 12 h 00,
- mardi 12 avril 2022 de 17 h 00 à 19 h 00,
- vendredi 22 avril 2022 de 10 h 00 à 12 h 00 (clôture de l'enquête).

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dès leur disponibilité, à la Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados et près de la mairie de Esquay-sur-Seules, pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables et téléchargeables gratuitement par le public sur le site internet des services de l'état dans le Calvados à l'adresse :
<http://www.calvados.gouv.fr/conclusions-consultation-du-public-r1356.html>
et sur le site de la société «Preambles» indiqué ci-avant.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, M. le Préfet du Calvados, se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire de l'opération de construction d'une centrale solaire au sol à Esquay-sur-Seules, objet de cette demande.



Délivrance d'un permis de construire (PC) portant sur la création d'une centrale solaire au sol sur un ancien site d'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) au lieudit «Le Boulain» sur la commune de Esquay-sur-Seules (14250)

AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 25 février 2022 le préfet du Calvados a prescrit une enquête publique préalable à la décision portant sur la demande de permis de construire déposée par la société «SA Total Quadran», concernant un projet de centrale solaire au sol édifiée au lieudit «Le Boulain» à Esquay-sur-Seules, pour une puissance de crête estimée à 7,5 GWh par an.

Ce projet s'inscrit dans un objectif de développement des énergies renouvelables et de requalification d'un ancien site d'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) du Groupe Lamy dont l'activité a cessé en 2018. L'opération occupera une surface clôturée de 5,27 hectares (ha), dont environ 3,23 ha de surface de panneaux en projection au sol des modules plats.

Le président du tribunal administratif de Caen a désigné le 28 janvier 2022 M. Jean Coulon, inspecteur des impôts, en qualité de commissaire enquêteur chargé de procéder à cette enquête publique préalable.

Cette enquête publique se déroulera du mardi 22 mars 2022 au vendredi 22 avril 2022 inclus à 12 h 00. La mairie de Esquay-sur-Seules est le siège de cette enquête.

À compter de la date d'ouverture de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet et consigner dans les registres d'enquête ses observations éventuelles et propositions aux lieux, jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public suivants :

Lieu, jours, horaires :
Mairie de Esquay-sur-Seules, chemin de l'Église, 14400, téléphone 02 31 92 50 54, adresse courriel :
mairie-esquaysurseules@orange.fr
- mardi de 17 h 00 à 19 h 00,
- vendredi de 10 h 00 à 12 h 00,

- par voie électronique sur le site de la société «Preambles» sous le lien :
<https://www.registre-dematerialise.fr/2907>

- sur un poste informatique à l'adresse, jours et horaires suivants :
DDTM du Calvados, 10, boulevard Général-Vanier, 14000 Caen :

- du lundi au jeudi : de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30,
- le vendredi : de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 00,

- par courrier papier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, M. Jean Coulon, au plus tard le vendredi 22 avril 2022 à 12 h 00, le cachet de la Poste faisant foi, au siège de la mairie de Esquay-sur-Seules, chemin de l'Église 14400.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados durant la période de déroulement de l'enquête publique à l'adresse suivante :

<http://www.calvados.gouv.fr>
en suivant la rubrique ci-dessous : accueil, publications, avis et consultation du public, avis enquête publique, les avis d'enquêtes publiques en cours.

Les informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées à la personne ressource, représentant le maître d'ouvrage, Mme Amina Selmi, chef de projets ENR, TotalEnergies Renouvelables France, Direction développement, agence Île-de-France, Normandie, Hauts-de-France, demeurant : tour Vista, 52, quai de Dion-Bouton, 92806, Puteaux cedex, téléphone +33 (0)6 75 88 77 85, courriel : amina.selmi@totalenergies.com

M. Jean Coulon, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations, aux jours et heures ci-dessous :

Lieu, jours et horaires :
Mairie de Esquay-sur-Seules :
- mardi 22 mars 2022 de 17 h 00 à 19 h 00 (ouverture de l'enquête),
- vendredi 1er avril 2022 de 10 h 00 à 12 h 00,
- mardi 12 avril 2022 de 17 h 00 à 19 h 00,
- vendredi 22 avril 2022 de 10 h 00 à 12 h 00 (clôture de l'enquête).

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dès leur disponibilité, à la Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados et près de la mairie de Esquay-sur-Seules, pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables et téléchargeables gratuitement par le public sur le site internet des services de l'état dans le Calvados à l'adresse :
<http://www.calvados.gouv.fr/conclusions-consultation-du-public-r1356.html>

et sur le site de la société «Preambles» indiqué ci-avant.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, M. le Préfet du Calvados, se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire de l'opération de construction d'une centrale solaire au sol à Esquay-sur-Seules, objet de cette demande.



Commune d'Esquay-sur-Seulles

Madame, Monsieur,

Le **groupe LAMY** et **TotalEnergies** proposent l'implantation d'une centrale solaire au niveau de l'ancienne installation de stockage de déchets non dangereux (**ISDND**) au lieudit « Le Boulon » sur la commune d'Esquay-sur-Seulles.

Initié fin 2020, le projet de **reconversion de l'ISDND** en centrale solaire a été construit en faveur de la **transition énergétique** et du **développement durable du territoire**. Il porte une attention particulière à la préservation de la qualité des milieux (eau, air, sol), la biodiversité et le paysage. Le projet fait aujourd'hui l'objet d'une **demande de permis de construire**, pour laquelle une évaluation environnementale a été réalisée.

Les **caractéristiques du projet** vous sont présentées ci-dessous

	Puissance du projet Surface de la zone d'étude	6,64 MWc 13 ha
	Surface projet PV (Photovoltaïque) Nombre de panneaux solaires	8,27 ha 11 270
	Productible estimé Production théorique	1 142 MWh/MWc 7 594 MWh
	Consommation électrique/an ¹	6 469 habitants
	Economie de CO2 rejeté ²	850 tonnes/an

À travers ce bulletin d'information, nous avons souhaité vous informer de la tenue prochaine de **l'enquête publique** liée au dossier de demande de permis de construire actuellement en instruction.

Elle aura lieu du **22 mars 2022** au **22 Avril 2022 inclus à 12h**, la **mairie d'Esquay-sur-Seulles** est le siège de cette enquête. A compter de la date d'ouverture de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet et consigner dans les registres d'enquête ses observations éventuelles et propositions aux lieu, jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public suivants

Lieu	jours	horaire
Mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES Chemin de l'Église 14400 Téléphone : 02 31 92 50 54 Adresse courriel : mairie-esquaysurseulles@orange.fr	Mardi	De 17h00 à 19h00
	Vendredi	De 10h00 à 12h00

– par voie électronique sur le site de la société « PREAMBULES » sous le lien <https://www.registre-dematerialise.fr/2907>

– sur un poste informatique mis à disposition à l'adresse, jours et horaires suivants :

DDTM du Calvados 10, boulevard général Vanier 14 000 CAEN	- du lundi au jeudi : de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 - le vendredi : de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00
---	--

– par courrier papier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, Monsieur Jean COULON, au plus tard le vendredi 22 avril 2022 à 12h00, le cachet de la poste faisant foi, au siège de la Mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES Chemin de l'Église 14400.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados durant la période de déroulement de l'enquête publique à l'adresse suivante :

<http://www.calvados.gouv.fr> en suivant la rubrique ci-dessous :

[Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Avis enquête publique > Les avis d'enquêtes publiques en cours](#)

Monsieur Jean COULON, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations, aux jours et heures ci-dessous

Lieu	Jours et horaires
Mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES	Mardi 22 mars 2022 de 17h00 à 19h (ouverture de l'enquête)
	Vendredi 1 ^{er} avril 2022 de 10h00 à 12h00
	Mardi 12 avril 2022 de 17h00 à 19h00
	Vendredi 22 avril 2022 de 10h00 à 12h00 (clôture de l'enquête)

Notre volonté est d'être à votre écoute, d'aller à votre rencontre, répondre à vos interrogations, entendre vos suggestions et commentaires. Vous pourrez donc contacter la personne ressource, représentant le maître d'ouvrage :

Madame Amina SELMI Chef de projets EnR TotalEnergies Renouvelables France
Direction Développement Agence Ile-de-France / Normandie / Hauts-de-France,
demeurant : Tour Vista – 52 Quai de Dion BOUTON 92806 PUTEAUX CEDEX
Téléphone. : +33 (0)6 75 88 77 85 – Courriel : amina.selmi@totalenergies.com



Mairie de Vienne-en-Bessin

Vienne-en-Bessin

Mairie d'Esquay-sur-Seulles

Esquay-sur-Seulles

Vaux-sur-Seulles

tin-des-Entrées

5

3

2

4

1

Echelle 1 : 14 031

0 200 m

SELARL ACTOJURIS
Huissier de Justice
4 Avenue Père Charles de Foucauld
14000 CAEN
Tel.02.31.51.21.01

EXPEDITION



PROCES VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MIL VINGT DEUX
ET LE VINGT DEUX MARS**

A LA DEMANDE DE :

La Société par Actions Simplifiée **TOTALENERGIES RENOUVELABLES France**, inscrite au registre du commerce sous le numéro 434 836 276, au capital social de 8 624 664 euros, dont le siège social est à **BEZIERS, 34500, 74 rue Licutenant de Montcabrier**, agissant poursuites et diligences de son président domicilié en cette qualité audit siège,

LEQUEL ME FAIT EXPOSER :

Par Madame **Amina SELMI**, chef de projets ENR, que :

- Dans le cadre du projet de construction d'une centrale solaire au sol sur l'ancien site d'installation de stockage de déchets non dangereux situé à **ESQUAY SUR SEULLES, 14400, Lieudit « Le Boulain »**, une enquête publique a été prescrite par le préfet du calvados, suivant arrêté en date du 25 février 2022.
- Cette enquête publique se déroulera du mardi 22 mars 2022 au vendredi 22 avril 2022 inclus à 12 heures 00.
- Un procès-verbal de constat a été dressé le 08 mars 2022.
- Il souhaite qu'un nouveau procès-verbal de constat de l'affichage en mairie ainsi qu'aux abords du site soit dressé ce jour, puis un dernier le 22 avril 2022 par un huissier de justice.

ET ME REQUIERT A CES FINS :

C'EST POURQUOI, DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Guillaume BOURDON, Huissier de Justice associé, membre de la SELARL ACTOJURIS, société d'exercice libéral à responsabilité limitée, titulaire d'un office d'Huissier de Justice à la résidence de CAEN (Calvados), 4 Avenue Père Charles de Foucauld, soussigné,

Me suis rendu ce jour à ESQUAY SUR SEULLES, 14400, et VIENNE EN BESSIN, 14400, sur les différents lieux d'affichage de l'avis d'enquête publique, où étant et parvenu j'ai pu faire les constatations suivantes :

CONSTATATIONS

1/Mairie d'ESQUAY SUR SEULLES, 14400, Chemin de l'Eglise

Sur les panneaux prévus à cet effet, j'ai pu constater la présence d'une affiche de couleur jaune dont les dimensions sont supérieures ou égales à 42 x 59.4 centimètres, parfaitement visible et lisible de la voie publique.



Sur cette affiche je relève les mentions suivantes :

2/ESQUAY SUR SEULLES 14400 - SITE SEA ROUTE DEPARTEMENTALE 126

J'ai pu constater la présence d'une affiche de couleur jaune sur le portail du site SEA dont les dimensions sont supérieures ou égales à 42 x 59.4 centimètres, parfaitement visible et lisible de la voie publique.

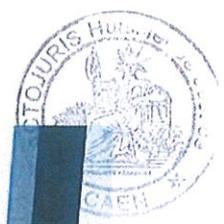


Sur cette affiche je relève les mentions suivantes :

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE
CONSTRUIRE (PC) PORTANT SUR LA CREATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE
AU SOL SUR UN ANCIEN SITE D'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS
NON DANGEREUX (ISDND) AU LIEUDIT « LE BOULAIN » SUR LA COMMUNE
DE ESQUAY SUR SEULLES (14250)**

**Cette enquête publique se déroulera du mardi 22 mars 2022 au vendredi 22 avril 2022
inclus à 12 h 00.**



**PRÉFET
DU CALVADOS**
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)
PORTANT SUR LA CREATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE AU SOL SUR UN ANCIEN SITE
D'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) AU LIEUDIT «
LE BOULAIN» SUR LA COMMUNE DE ESQUAY-SUR-SEULLES (14250)**

Par arrêté du 24 février 2022, Le Préfet du Calvados a prescrit une enquête publique préalable à la décision portant sur la demande de permis de construire déposée par la société « SA TOTAL Quadran », concernant un projet de centrale solaire au sol édifiée au lieu-dit « Le Boulain » à ESQUAY-SUR-SEULLES, pour une puissance de crête estimée à 7,5 GWp par an.
Ce projet a pour but un objectif de développement des énergies renouvelables et de réaffectation d'un ancien site d'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) du Groupe Lamy dont l'activité a cessé en 2018. L'opération occupe une surface d'environ de 8,27 hectares (ha), dont environ 3,23 ha de surface de panneaux en projection au sol des modules plats.
Le président du Tribunal administratif de Caen a désigné le 28 janvier 2022 Monsieur Jean COULON, ingénieur des Ponts, en qualité de commissaire enquêteur chargé de procéder à cette enquête publique préalable.
Cette enquête publique se déroulera du mardi 22 mars 2022 au vendredi 22 avril 2022 inclus à 12h00.
La mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES est le siège de cette enquête.

A compter de la date d'ouverture de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet et annoter dans les registres d'enquête ses observations éventuelles et propositions aux fins, jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public suivants :

1499	Jours	Heures
Mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES Chemin de l'Église 14400 Téléphone : 02 31 02 50 54 Adresse courriel : mairie.esquaysurseulles@orange.fr	Mardi	De 17h00 à 19h00
	Vendredi	De 10h00 à 12h00

- par voie électronique sur le site de la société « PREAMBULES » sous le lien : <https://www.registrepublic.com/avis/14250/>
- sur un porteur informatique à l'adresse, jours et heures suivants :

DDTII de Calvados 10, boulevard de la Vierge 14000 CAEN	du mardi au jeudi : de 9h00 à 11h00 et de 13h30 à 16h00 le vendredi : de 9h00 à 11h00 et de 13h00 à 16h00
---	--

- par courrier papier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, Monsieur Jean COULON, au plus tard le vendredi 22 avril 2022 à 12h00, le cas échéant de la poste faisant foi, au siège de la Mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES - Chemin de l'Église 14400.

Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État dans le Calvados, durant la période de déroulement de l'enquête publique à l'adresse : www.calvados.gouv.fr en suivant la rubrique « Services » / « Accès » / « Publications » / « Avis et consultations du public » / « Avis d'enquête publique ». Les avis d'enquêtes publiés en ligne.

Les informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées à la personne responsable exploitant le matériel solaire, Monsieur Alexis SUTHERLAND, 10, boulevard de la Vierge - 14000 CAEN - Téléphone : 02 31 02 50 54 - Courriel : alexis.sutherland@total.com

Monsieur Jean COULON, commissaire enquêteur, sera à la disposition du public pour répondre aux observations, aux questions et aux demandes de renseignements du mardi au jeudi de 9h00 à 11h00 et de 13h30 à 16h00, le vendredi de 9h00 à 11h00 et de 13h00 à 16h00.

Mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES
Monsieur Jean COULON, commissaire enquêteur
Monsieur Alexis SUTHERLAND, responsable du matériel solaire

Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État dans le Calvados, durant la période de déroulement de l'enquête publique à l'adresse : www.calvados.gouv.fr en suivant la rubrique « Services » / « Accès » / « Publications » / « Avis et consultations du public » / « Avis d'enquête publique ». Les avis d'enquêtes publiés en ligne.

SEULES RECOUVRIRE AVANT LE VENDREDI 22 AVRIL 2022 A 12H00

3/ESQUAY SUR SEULLES 14400 – CHEMIN DU MONT DESERT
J'ai pu constater la présence d'une affiche de couleur jaune à l'entrée du chemin dont les dimensions sont supérieures ou égales à 42 x 59.4 centimètres, parfaitement visible et lisible de la voie publique.



Sur cette affiche je relève les mentions suivantes :

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE
CONSTRUIRE (PC) PORTANT SUR LA CREATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE
AU SOL SUR UN ANCIEN SITE D'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS
NON DANGEREUX (ISDND) AU LIEUDIT « LE BOULAIN » SUR LA COMMUNE
DE ESQUAY SUR SEULLES (14250)**

**Cette enquête publique se déroulera du mardi 22 mars 2022 au vendredi 22 avril 2022
inclus à 12 h 00.**



**PREFET
DU CALVADOS**
Liberté
Egalité
Fraternité

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) PORTANT SUR LA CREATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE AU SOL SUR UN ANCIEN SITE D'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) AU LIEUDIT « LE BOULAIN » SUR LA COMMUNE DE ESQUAY-SUR-SEULLES (14250)

Par arrêté du 25 février 2022 le Préfet du Calvados a présenté une enquête publique préalable à la décision portant sur la demande de permis de construire déposée par la société « S.A. TOTAL Océanien », concernant un projet de centrale solaire au sol d'une puissance de 10 MWc sur un ancien site d'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) du Groupe Laiton de l'actuel site à venir en 2018. L'opération occupera une surface d'environ de 8,27 hectares (ha), dont environ 2,23 ha de surface de panneaux au maximum au sein des modules plus.
Le président du Tribunal administratif de Caen a délégué le 28 janvier 2022 Monsieur Jean COULON, inspecteur des impôts, en qualité de commissaire enquêteur chargé de procéder à cette enquête publique préalable.
Cette enquête publique se déroulera du mardi 22 mars 2022 au vendredi 22 avril 2022 inclus à 12h00.
La mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES est le siège de cette enquête.

A compter de la date de ouverture de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet et consulter dans les registres d'enquête ses observations éventuelles et propositions aux lieux, jours et heures indiqués ci-dessous de la manière au public suivante :

De	Jours	Heures
Mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES Chemin de l'Eglise 14400 Esquay-sur-Seulles, 02 31 92 50 84 Adresse courriel : mairie.esquaysur-seulles@orange.fr	Mardi	De 15h00 à 18h00
	Vendredi	De 10h00 à 12h00

• par voie électronique sur le site de la société « PREAMBULES » au site <http://www.registre-demarches.com/2907>
• ou au point informatique à l'adresse, jours et heures suivants :

SDTM de Caen 30, Boulevard général de Gaulle 14000 CAEN	du lundi au jeudi, de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 les vendredis de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00
---	---

• par courrier papier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, Monsieur Jean COULON, au plus tard le vendredi 22 avril 2022 à 12h00, le sachet de la poste faisant foi, au siège de la Mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES - Chemin de l'Eglise 14400.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Calvados durant la période de déroulement de l'enquête publique à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr/enquêtes-et-démarches>
Ancien site d'installation de stockage de déchets non dangereux au public : Avis enquête publique - Les articles enquêtes publiques en cours.

Les informations (ou documents) relatives au projet peuvent être demandées à la personne responsable, représentant le maître d'ouvrage, Monsieur Alexis SELMI - Chef de projet Eolien - TotalEnergies Renewable France - Direction Développement - Avenue de la France - Normandie - Harcourt-France, département - Tour Vista - 52, Quai de Dion-BOUDON - 57805 PUTEAUX CEDEX - Téléphone : +33 03 87 75 48 71 45 - Courriel : carina.selmi@totalenergies.com

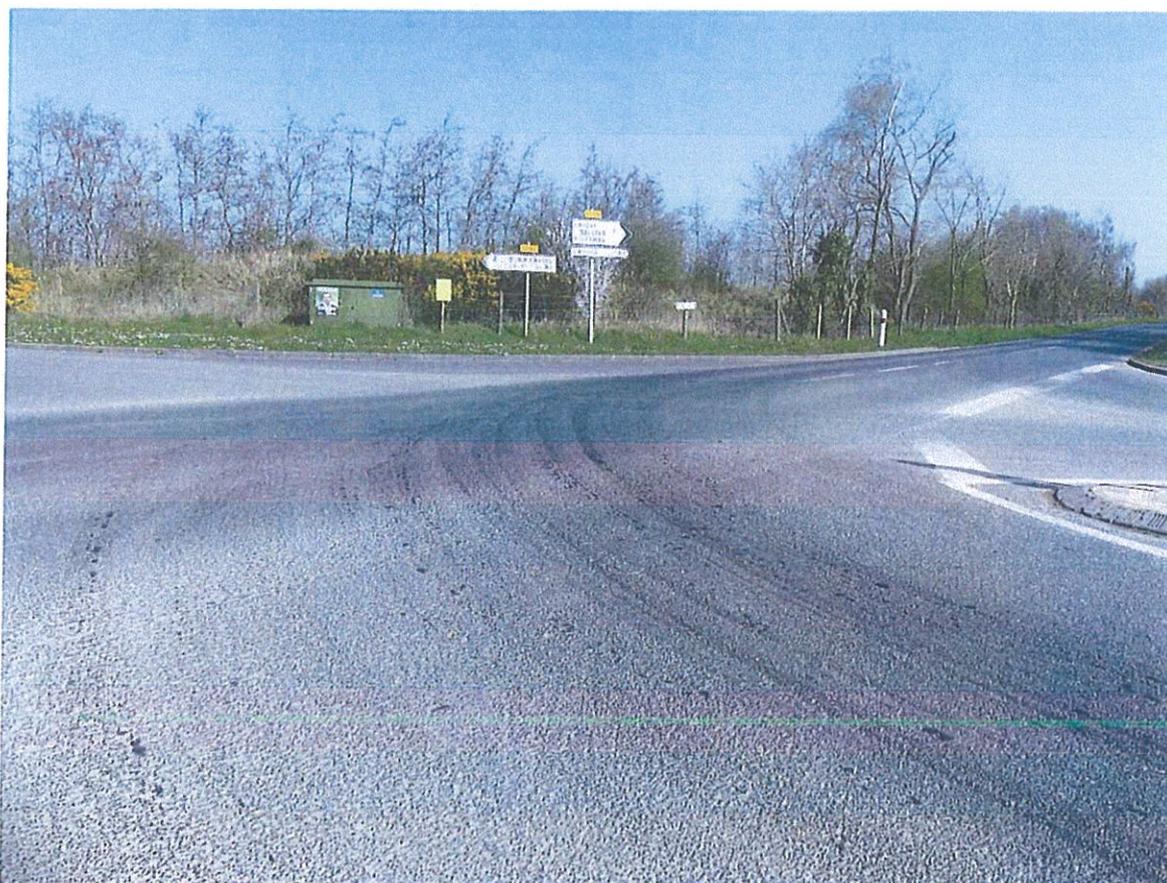
Monsieur Jean COULON, commissaire enquêteur, se rendra à la disposition du public, pour y recevoir ses observations, aux jours et heures ci-dessous :

Date	Jours et heures
Mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES	Mardi 22 mars 2022 de 15h00 à 18h00 (sauf jours fériés) Vendredi 22 avril 2022 de 10h00 à 12h00 Mardi 12 avril 2022 de 10h00 à 12h00 Vendredi 22 avril 2022 de 10h00 à 12h00 (sauf jours fériés)

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dès leur disponibilité à la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados et près de la mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES, pendant un délai compris de la date de clôture de cette enquête.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables et lisibles gratuitement par le public sur le site internet des services de l'Etat dans le Calvados à l'adresse : <http://www.calvados.gouv.fr/enquêtes-et-démarches> et lisibles gratuitement par le public sur le site de la société « PREAMBULES » internet : <http://www.preambles.com>
Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Monsieur le Préfet du Calvados, se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire de l'opération de construction d'une centrale solaire au sol à ESQUAY-SUR-SEULLES, objet de cette demande.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE VENDREDI 22 AVRIL 2022 A 12H00

4/ESQUAY SUR SEULLES 14400 – RD 153
A l'angle de la RD 153 et de la RD 126, j'ai pu constater la présence d'une affiche de couleur jaune dont les dimensions sont supérieures ou égales à 42 x 59.4 centimètres, parfaitement visible et lisible de la voie publique.



Sur cette affiche je relève les mentions suivantes :

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE
CONSTRUIRE (PC) PORTANT SUR LA CREATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE
AU SOL SUR UN ANCIEN SITE D'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS
NON DANGEREUX (ISDND) AU LIEUDIT « LE BOULAIN » SUR LA COMMUNE
DE ESQUAY SUR SEULLES (14250)**

**Cette enquête publique se déroulera du mardi 22 mars 2022 au vendredi 22 avril 2022
inclus à 12 h 00.**



**PRÉFET
DU CALVADOS**
Département
Calvados

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) PORTANT SUR LA CREATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE AU SOL SUR UN ANCIEN SITE D'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) AU LIEUDIT « LE BOULAIN» SUR LA COMMUNE DE ESQUAY-SUR-SEULLES (14250)

Par arrêté du 25 février 2022, le Préfet de Calvados a prescrit une enquête publique préalable à la décision portant sur la signature de permis de construire déposé par la société « SA TOTAL ENERGIES », concernant un projet de centrale solaire au sol située au hameau « Le Boulain » à ESQUAY-SUR-SEULLES, pour une puissance installée estimée à 7,5 MWc par an.
Ce projet, inscrit dans un objectif de développement des énergies renouvelables et de réajustement d'un ancien site d'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) du Groupe Lány dans l'arrêté du 20/01/2019, a pour objet d'occuper une surface d'environ de 5,27 hectares (ha), dont environ 3,23 ha de surface de projection au sol des modules photovoltaïques.
Le président du Tribunal Administratif de Caen a désigné le 28 janvier 2022 Monsieur Jean COULON, inspecteur des services, en qualité de commissaire enquêteur chargé de procéder à cette enquête publique.
Cette enquête publique se déroulera du mardi 22 mars 2022 au vendredi 22 avril 2022 inclus à 12h00.
Le maire de ESQUAY-SUR-SEULLES est le siège de cette enquête.

A compter de la date d'ouverture de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet et exprimer dans les registres d'enquête ses observations écrites et propositions aux élus, services et habitants habituels d'ouverture de la mairie en public suivants :

Site	Coord.	Horaires
Mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES 1, rue de l'Église (4200)	Mardi	De 12h00 à 12h00
Adresse postale : 02 31 92 52 54	Vendredi	De 12h00 à 12h00
Adresse e-mail : mairie.esquaysurseulles@orange.fr		

- par voie électronique sur le site de la société « PRÉAMBULES » sous le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/2907>
- sur un poste électronique à l'adresse : jean et bernard@preambules.fr

RTM de Calvados	De Lundi au Jeudi de 09h00 à 12h45 et de 13h30 à 16h30
10, rue de la République 14000 CAEN	• Vendredi de 09h00 à 12h45 et de 13h30 à 16h30

- par courrier papier adressé à l'adhésion du commissaire enquêteur, Monsieur Jean COULON, au plus tard le vendredi 22 avril 2022 à 12h00. Le cachet de la poste faisant foi, au siège de la Mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES - Chemin de l'Église 14250.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados durant la période de déroulement de l'enquête publique à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr> en suivant la rubrique « événements » Accueil - Publications - Avis et consultation du public - Avis d'enquête publique - Les avis d'enquête publique en cours

Les informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées à la personne responsable, après avoir le mail de contact : **M. Stéphane AGNIER** - Chef de projet IER - Total Energies Renouvelables France - Département Développement - Agence Ho-de-France - Normandie - Hachette France, département - Les Vies - 52 Quai de Dien BOUTON - 92306 PLATEAU CEDEX - Téléphone : +33 (0)9 75 88 72 83 - Courriel : stphane.agnier@totalenergies.com

Monsieur Jean COULON, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations, aux jours et heures ci-dessous :

Site	Coord.	Horaires
Mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES	Mardi 22 mars 2022 de 12h00 à 12h00 (jour de l'ouverture)	
	Vendredi 22 avril 2022 de 12h00 à 12h00	
	Vendredi 22 avril 2022 de 12h00 à 12h00 (jour de l'enquête)	

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dès leur disponibilité, à la direction départementale des territoires et de la mer de Calvados et près de la mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES, pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables et téléchargeables gratuitement sur le public sur le site internet des services de l'État dans le Calvados à l'adresse : <https://www.calvados.gouv.fr/contenus/evenements/avis-d-enquete-publique> et sur le site de la société « PRÉAMBULES » (adresse ci-dessus).

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, Monsieur le Préfet de Calvados, se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire de l'opération de construction d'une centrale solaire au sol à ESQUAY-SUR-SEULLES, objet de cette demande.

NE PAS RECŪVRIR AVANT LE VENDREDI 22 AVRIL 2022 À 12H00

5/VIENNE EN BESSIN 14400 – CHEMIN DE LA FONTAINE
A l'angle de la route des Capelles et du chemin de la Fontaine, j'ai pu constater la présence d'une affiche de couleur jaune dont les dimensions sont supérieures ou égales à 42 x 59,4 centimètres, parfaitement visible et lisible de la voie publique.



Sur cette affiche je relève les mentions suivantes :

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE
CONSTRUIRE (PC) PORTANT SUR LA CREATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE
AU SOL SUR UN ANCIEN SITE D'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS
NON DANGEREUX (ISDND) AU LIEUDIT « LE BOULAIN » SUR LA COMMUNE
DE ESQUAY SUR SEULLES (14250)**

**Cette enquête publique se déroulera du mardi 22 mars 2022 au vendredi 22 avril 2022
inclus à 12 h 00.**



PRÉFET
DU CALVADOS
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) PORTANT SUR LA CREATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE AU SOL SUR UN ANCIEN SITE D'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) AU LIEUDIT « LE BOULAIN» SUR LA COMMUNE DE ESQUAY-SUR-SEULLES (14250)

Par arrêté du 28 février 2022, le Préfet de Calvados a présenté une enquête publique préalable à la décision portant sur la demande de permis de construire déposée par la société « SA TOTAL Quadran », concernant un projet de centrale solaire au sol édifié au lieudit « Le Boulain » à ESQUAY-SUR-SEULLES, pour une puissance de crête estimée à 2,1 GWh par an.

Ce projet s'inscrit dans un objectif de développement de **énergies renouvelables** et de **requalification** d'un ancien site d'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) du Orcepac Lacty dont l'activité a cessé en 2018. L'installation occupera une surface totale de 8,27 hectares (ha), dont environ 3,25 ha de surface de panneaux en projection au sol des irrégulières plates.

La président du Tribunal administratif de Caen a désigné le 28 janvier 2022 Monsieur Jean COULON, inspecteur des Impôts, en qualité de commissaire enquêteur chargé de procéder à cette enquête publique préalable.

Cette enquête publique se déroulera du mardi 22 mars 2022 au vendredi 22 avril 2022 inclus à 12h00.

La mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES est le siège de cette enquête.

A compter de la date d'ouverture de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet et consigner dans les registres d'enquête ses observations et propositions aux lieux, jours et heures habitude d'ouverture de la mairie au public suivants :

Lieu	Jours	Heures
Mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES Chemin de l'Eglise 14400 Téléphone : 02 33 92 00 54 Adresse e-mail : mairie-esquaysurseulles@orange.fr	Mardi	De 17h00 à 19h00
	Vendredi	De 10h00 à 12h00

- par voie électronique sur le site de la société « PREAMBULUS » sous le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/2907>
- par un point informatique à l'adresse, jours et heures suivants :

DOTM du Calvados 10, boulevard général Morder 14 500 CAEN	• du lundi 4 juillet de 9h00 à 11h45 et de 13h45 à 16h30 • le vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00
---	---

- par courrier papier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, Monsieur Jean COULON, au plus tard le vendredi 22 avril 2022 à 12h00, le cachet de la poste faisant foi, au siège de la Mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES - Chemin de l'Eglise 14400.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Calvados durant la période de déroulement de l'enquête publique à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr> en suivant la rubrique ci-dessous.
Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Avis enquête publique > Les avis d'enquêtes publiques en cours.

Les informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées à la personne ressource, représentant le maître d'ouvrage, Madame ANIMA SELMI, Chef de pôle ENR - TotalEnergies Renouvelables France - Direction Développement - Agence Normandie - Hauts-de-France, Jenseurat - Tour Vesta - 22 Quai de Dion BOLLON - 92806 PUTEAUX CEDEX -
Téléphone : +33 (0)6 75 58 77 85 - Courriel : anima.selmi@totalenergies.com

Monsieur Jean COULON, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations, aux lieux et heures ci-dessous :

Lieu	Jours et heures
Mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES	Mardi 22 mars 2022 de 17h00 à 19h (ouverture de l'enquête)
	Vendredi 1er avril 2022 de 10h00 à 12h00
	Mardi 12 avril 2022 de 17h00 à 19h00
	Vendredi 22 avril 2022 de 10h00 à 12h00 (clôture de l'enquête)

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dès leur disponibilité, à la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados et près de la mairie de ESQUAY-SUR-SEULLES, pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables et téléchargeables gratuitement par le public sur le site internet des services de l'Etat dans le Calvados à l'adresse : <http://www.calvados.gouv.fr/conclusions-consultation-du-public-1358.html> et sur le site de la société « PREAMBULUS » indiquée ci-dessus.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, Monsieur le Préfet de Calvados, se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire de l'opération de construction d'une centrale solaire au sol à ESQUAY-SUR-SEULLES, objet de cette demande.

NE PAS RECOURIR AVANT LE VENDREDI 22 AVRIL 2022 À 12H00

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur douze feuilles pour servir et valoir ce que de droit.

Coût : cent quatre-vingt-neuf euros et vingt centimes.

Coût :

Honoraires (A.444-1 C.Com)..... 150.00
Déplacement (A.444-48 C.Com)..... 7.67

Total hors taxe..... 157.67
T.V.A. (20 %)..... 31.53

Total toutes taxes..... 189.20

Me Guillaume BOURDON





Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU CALVADOS

**REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DÉPOSÉ À LA MAIRIE DE**

ESQUAY-SUR-SEULLES

Jean COULON
Commissaire-Enquêteur

PROJET SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE DE DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
PORTANT SUR LA CRÉATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE AU SOL SUR
UN ANCIEN SITE D'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON
DANGEREUX AU LIEU-DIT "LE BOULAIN" A ESQUAY-SUR SEULLES

En exécution de l'arrêté du PREFECTORAL DU 25 FEVRIER 2022
il sera procédé du mardi 22 mars 2022 (17h) au vendredi 22 avril 2022 (12h) inclus,
à une enquête relative aux dispositions des articles L122-1 et R122-1 du code de
l'environnement ainsi que les articles L123-3 et R123-1 et suivants du même code.

Présence du Commissaire - Enquêteur -

MARDI 22 MARS 2022

VENREDI 1^{er} AVRIL 2022

MARDI 12 AVRIL 2022

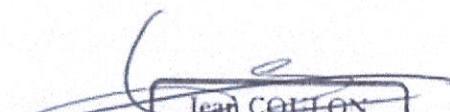
VENREDI 22 AVRIL 2023

Registre ouvert le 22 mars 2022

Le Maire



Le Commissaire Enquêteur



Jean COLLON
Commissaire-Enquêteur



Vu registre néant le 1^{er} avril 2022 (à l'oh)

Jean COULON
Commissaire-Enquêteur

Vu registre néant le 12 avril 2022

Jean COULON
Commissaire-Enquêteur

C'est une bonne idée que de valoriser ces espaces d'anciennes carrières et décharge

l'énergie obtenue par le photovoltaïque à cet endroit est une ressource naturelle à développer en lieu et place des projets d'implantation d'éoliennes qui entachent le paysage et occupent des terres agricoles pour un rendement final bien moindre.

Fabienne FORTIN 14400 Vienne en Basses

FIN DU REGISTRE CLOTURÉ
LE 22 AVRIL 2022

Jean COULON
Commissaire-Enquêteur

Jean COULON
Commissaire-Enquêteur

Service Info Sirene

09 72 72 6000

prix d'un appel local

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

A la date du 24/04/2022

Description de l'entreprise	Entreprise active depuis le 10/02/2001
Identifiant SIREN	434 836 276
Identifiant SIRET du siège	434 836 276 00254
Dénomination	TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE
Catégorie juridique	5710 - SAS, société par actions simplifiée
Activité Principale Exercée (APE)	71.12B - Ingénierie, études techniques
Appartenance au champ de l'ESS ¹	Non

Description de l'établissement	Etablissement actif depuis le 01/01/2017
Identifiant SIRET	434 836 276 00254
Adresse	ZAC DE MAZERAN 74 RUE LIEUTENANT DE MONTCABRIER 34500 BEZIERS
Activité Principale Exercée (APE)	71.12B - Ingénierie, études techniques

1 : Economie Sociale et Solidaire

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

TOTAL QUADRAN
Société par actions simplifiée
au capital de 8 624 664 euros
Siège social : 74 rue Lieutenant de Montcabrier
ZAC de Mazeran, 34500 BEZIERS
434 836 276 RCS Béziers

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 31 MAI 2021

LES SOUSSIGNÉS :

- La société TOTAL DIRECT ENERGIE, Société anonyme, dont le siège social est situé 2 Bis Rue Louis Armand, 75015 PARIS, immatriculée RCS PARIS 442 395 448, représentée aux présentes par son Directeur Général, Monsieur Sébastien LOUX,
- La société TOTAL RENEWABLES, Société par actions simplifiée unipersonnelle, dont le siège social est situé 1 passerelle des Reflets Tour CBX, 92400 COURBEVOIE, immatriculée RCS NANTERRE 328 195 193, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Julien POUGET,

Détenant ensemble 693 728 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée TOTAL QUADRAN désignée ci-dessus (Ci-après la « **Société** »),

Agissant en qualité de seuls associés de la Société et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 20.4 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président,
- le texte des projets de décisions,
- les statuts de la Société,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés, connaissance prise du rapport du Président, décide qu'à compter de ce jour la dénomination sociale de la Société sera **TotalEnergies Renouvelables France** au lieu de **TOTAL QUADRAN**.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente, décide de modifier l'article 2 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 2 - DÉNOMINATION SOCIALE

"La dénomination sociale de la Société est : TotalEnergies Renouvelables France. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

* * *

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à BEZIERS
Le 31 mai 2021

Signé par:695CDF09A793

Sébastien LOUX

Signé par:Sébastien LOUX, 01.06.2021 11:23:37 GMT

TOTAL DIRECT ENERGIE
Représentée par M. Sébastien LOUX

Signé par:695CDF09A793

Julien POUGET

Signé par:Julien POUGET, 01.06.2021 08:30:30 GMT

TOTAL RENEWABLES
Représentée par M. Julien POUGET

Service Info Sirene

09 72 72 6000

prix d'un appel local

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

A la date du 24/04/2022

Description de l'entreprise	Entreprise active depuis le 20/01/1998
Identifiant SIREN	415 164 417
Identifiant SIRET du siège	415 164 417 00016
Dénomination	SARL DU BOULAIN
Catégorie juridique	5499 - Société à responsabilité limitée (sans autre indication)
Activité Principale Exercée (APE)	68.20B - Location de terrains et d'autres biens immobiliers
Appartenance au champ de l'ESS ¹	Non

Description de l'établissement	Etablissement actif depuis le 20/01/1998
Identifiant SIRET	415 164 417 00016
Adresse	QUAI DE NORMANDIE BP 126 CAEN 14000 CAEN
Activité Principale Exercée (APE)	68.20B - Location de terrains et d'autres biens immobiliers

1 : Economie Sociale et Solidaire

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

Registre des bénéficiaires effectifs

code monétaire et financier – partie réglementaire - Livre V Titre VI chapitre 1er Section 9

Extrait des informations publiques déclarées

code monétaire et financier - articles L.561-46 al.1&3 et R.561-56

à jour au 24 février 2022

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE OU DE L'ENTITE

Immatriculation au RCS, numéro 415 164 417 R.C.S. Caen
Dénomination ou raison sociale **SARL DU BOULAIN**

INFORMATIONS RELATIVES AU(X) BENEFICIAIRE(S) EFFECTIF(S)

Nom, prénoms LAMY Hubert, Henri, René
Mois et année de naissance 10/1944
Pays de résidence BELGIQUE
Nationalité Française
Nature et étendue des intérêts effectifs détenus Selon les dernières informations déclarées, détention des droits de vote de 49.99% se décomposant ainsi:
- 49.99% en détention indirecte par le biais d'une ou plusieurs personnes morales, dont 49.99% en usufruit.

Nom, prénoms LAMY Vahiana, Vanessa, Céleste
Mois et année de naissance 01/1983
Pays de résidence BELGIQUE
Nationalité Française
Nature et étendue des intérêts effectifs détenus Selon les dernières informations déclarées, détention du capital de 49.99% se décomposant ainsi:
- 49.99% en détention indirecte par le biais d'une ou plusieurs personnes morales, dont 49.99% en nue propriété.

Le Greffier



Service Info Sirene

09 72 72 6000

prix d'un appel local

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

A la date du 09/05/2022

Description de l'entreprise	Entreprise active depuis le 01/12/1990
Identifiant SIREN	380 271 734
Identifiant SIRET du siège	380 271 734 00085
Dénomination	SEA
Catégorie juridique	5599 - SA à conseil d'administration (s.a.i.)
Activité Principale Exercée (APE)	38.21Z - Traitement et élimination des déchets non dangereux
Appartenance au champ de l'ESS ¹	Non

Description de l'établissement	Etablissement actif depuis le 18/12/2019
Identifiant SIRET	380 271 734 00085
Adresse	75 AV VICTOR HUGO 92500 RUEIL-MALMAISON
Activité Principale Exercée (APE)	38.21Z - Traitement et élimination des déchets non dangereux

1 : Economie Sociale et Solidaire

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

ANNEE DE MAJ	2021	DEP DIR	14 0	COM	250 ESQUAY-SUR-SEULLES	TRES	060	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	+00028																																													
Propriétaire BP 126 QUAI DE NORMANDIE 14000 CAEN PBB8X8 SARL DU BOULAIN																																																							
PROPRIÉTÉS BÂTIES																																																							
EVALUATION DU LOCAL																																																							
AN/SEC	N° PLAN	C	N° PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	S	M	TAR	EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL EXO	NAT AN RET	AN AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM																													
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS																																																							
IDENTIFICATION DU LOCAL																																																							
REVENUS																																																							
REV IMPOSABLE COM											0 EUR	R EXO											0 EUR																																
REV IMPOSABLE COM											0 EUR	R IMP											DEP											R IMP											0 EUR										

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																																																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS																																																						
EVALUATION																																																						
LIVRE FONCIER																																																						
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S	TAR	SUF	GRSS GR	CL	NAT CULT	CONTEANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL EXO	NAT AN RET	AN AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	FEUILLET																																
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																																																						
EVALUATION																																																						
LIVRE FONCIER																																																						
98	ZA	17		LE BOULAIN	B002			1250A		CA	01			88 00	181,18																																							
98	ZA	19		LE BOULAIN	B002			1250A		CA	01			1 54 60	318,3																																							
98	ZA	20		LE BOULAIN	B002			1250A		CA	01			1 49 40	307,61																																							
98	ZA	21		LE BOULAIN	B002			1250A		CA	01			33 80	69,59																																							
98	ZA	23		LE BOULAIN	B002			1250A		CA	01			3 78 30	778,88																																							
98	ZA	24		LE BOULAIN	B002			1250A		CA	01			3 42 00	704,14																																							
19	ZA	50		LE BOULAIN	B002	0018		1250A		CA	01			7 78 58	1603																																							
19	ZA	52		TALBOUT	B063	0014		1250A		CA	01			63 20	130,13																																							
19	ZA	54		LE BOULAIN	B002	0016		1250A		CA	01			1 31 48	270,69																																							
98	ZA	74		LE BOULAIN	B002	0022		1250A		S				70	0																																							
98	ZA	75		LE BOULAIN	B002	0022		1250A		CA	01			3 44 00	708,27																																							
HA A CA											R EXO											0 EUR																																
REV IMPOSABLE											R IMP											COM											MAJ TC											0 EUR										
CONT											24 64 06											5072 EUR											5072 EUR											0 EUR										

Matthias MARGUERITTE, Jean-Charles LEFORT,
Jean-Charles DESCLOS,
Marie GAILLARD-CORNILLE, Benjamin ESNOL

DVML NOTAIRES ET ASSOCIÉS



Dossier suivi par
Elise PICQUE
Ligne directe : 02.31.85.94.90
dvml.epicque@notaires.fr

VENTE SARL DU BOULAIN / SA SEA
1032148 /JCL /EPI /

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Charles LEFORT Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Matthias MARGUERITTE, Jean-Charles LEFORT, Jean-Charles DESCLOS, Marie GAILLARD-CORNILLE et Benjamin ESNOL », titulaire d'un Office Notarial à CAEN (Calvados), 6 rue du Docteur Rayer, le 5 avril 2022 il a été constaté la VENTE,

Par :

La Société dénommée **SARL DU BOULAIN**, Société à responsabilité limitée au capital de 15400.00 €, dont le siège est à CAEN (14000), Quai de Normandie, identifiée au SIREN sous le numéro 415164417 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN.

Au profit de :

La Société dénommée **SEA**, Société anonyme, dont le siège est à RUEIL-MALMAISON (92500), 75 avenue Victor Hugo, identifiée au SIREN sous le numéro 380271734 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

GREGORY FERREY
ELISE PICQUE
JULIA RALLU
CAROLINE MOULIN
PAULINE BACHELOT
NOTAIRES

Des biens et droits immobiliers ci-après désignés :

Désignation

Commune de **ESQUAY-SUR-SEULLES (CALVADOS) 14400**
Le Boulain.

Diverses parcelles,

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZA	17	Le Boulain	00 ha 88 a 00 ca
ZA	19	Le Boulain	01 ha 54 a 60 ca
ZA	20	Le Boulain	01 ha 49 a 40 ca
ZA	21	Le Boulain	00 ha 33 a 80 ca
ZA	23	Le Boulain	03 ha 78 a 30 ca

LAURANNE PERRIER
MARGAUX FOUQUET
NOTAIRES
ASSISTANTS

6 Rue Docteur Rayer - BP 75223 - 14052 CAEN Cedex 4 Tel : 02.31.85.50.67

Site internet : www.dvml-notaires.fr Mail : dvml@notaires.fr



ZA	24	Le Boulain	03 ha 42 a 00 ca
ZA	50	Le Boulain	07 ha 78 a 58 ca
ZA	52	Talbout	00 ha 63 a 20 ca
ZA	54	Le Boulain	01 ha 31 a 48 ca
ZA	75	Le Boulain	03 ha 44 a 00 ca
A	99	Les Champs Bottins	00 ha 15 a 36 ca
A	100	Les Champs Bottins	00 ha 12 a 27 ca
A	136	La Pièce sur la Huche	00 ha 56 a 85 ca
A	181	La Pièce sur la Huche	00 ha 79 a 86 ca
A	183	25 Route de Bayeux	01 ha 24 a 59 ca
A	185	La Pièce sur la Huche	00 ha 68 a 08 ca

Total surface : 28 ha 20 a 37 ca

PROPRIETE JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation et encombrements quelconques.

PRIX

La cession a été conclue moyennant le prix de **UN EURO (1,00 EUR)**.

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A CAEN (Calvados)

LE 5 avril 2022

